

## **Entretien du 4 aout 2023 et AUPP/Mr le Maire à la mairie de Damgan.**

Présents pour l'AUPP Gilles Brisé, le président et Jean Philippe Leblévénec, vice président.

Suite à notre courrier du 10 juillet et à la réponse du 1<sup>er</sup> aout de Mr le maire Jean Marie Labesse, concessionnaire du port nous avons souhaité des précisions sur certaines réponses.

### Concernant la sécurité des biens et des personnes :

Mr le Maire dit que la convention en date du début 2022 Mairie/ CPM est valide jusqu'à fin 2026 et précise que le port restera équipé de pontons saisonniers qui seront démontés en fin de saison. Il n'est pas prévu de brise-houle.

Suite au dernier coup de vent « Patricia » du 2 aout monsieur le Maire prévoit un arrêté permettant à la CPM, selon les circonstances, d'interdire l'accès aux pontons.

### Concernant le raccordement du ponton de débarquement au trottoir de la promenade :

Mr le maire reconnaît que la proposition d'une échelle pour enjamber le mur est... malheureuse.

Il convient qu'il est possible de se raccorder au trottoir ; il se penche sur la solution AUPP pour une réalisation avant l'été 2024.

### Concernant la suppression de la poubelle près du bureau du port

Mr le maire constatant des dépôts abusifs générant une gêne visuelle et olfactive a supprimé les bennes et repousse la solution avec l'aménagement de l'ensemble de la promenade sans nous donner de date.

### Concernant les abords du port :

Promenade Lebesque : Mr le maire dit avoir sur Damgan d'autres priorités et repousse cette étude.

Le stationnement : Une zone « bleue » peut être imaginée.

Stationnement au parking remorque pour l'an prochain sera mieux aménagé et mieux signalé.

Terrain « Evêché » : Mr le maire dit qu'à ce jour il n'est pas acheté par la commune car n'étant pas aujourd'hui cessible par son propriétaire (l'Evêché) puisque noté « *incommutable* » sur l'acte de propriété. Nous lui suggérons de s'orienter vers un bail emphytéotique de 99 ans. Mr le maire dit qu'il y pense.

### Concernant les tarifs portuaires :

Jean Philippe demande qu'il soit créé un contrat dit « contrat simple » avec un tarif adapté c'est à dire minoré, puisque 80 % des usagers titulaires d'un contrat au port de Pénerf n'ont pas besoin des nuitées gratuites hors du port. Jean Philippe précise que ce type de contrat existe dans des ports CPM sur la Vilaine.

### Concernant le comité stratégique :

C'est dans cette instance qui regroupe tous les actionnaires de la CPM (communes/ CPM /Conseil départemental) que se prennent des décisions importantes : programme d'investissements, tarifs,....

Les associations d'usagers n'étant pas directement actionnaires mais payeurs nous demandons :

- Le compte rendu de la dernière séance de ce comité
- A être consulté et à assister à ces réunions qui concernent l'avenir des ports.
- 

Fin de l'entretien à 15 45.

